

Paris, le 13 mars 2007

## Le président du STIF lance un programme de travail pour désaturer la ligne 13

Jean Paul Huchon, président du Conseil Régional a obtenu de l'Etat le principe de l'inscription de crédits d'études et de premiers travaux pour le dédoublement de la ligne 13 du métro au contrat de projet 2007-2013 Etat-Région. En outre, le président proposera aux trois départements Paris, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis, de partager une enveloppe financière conséquente pour compléter le financement des travaux, dans le cadre des contrats particuliers Région/Département.

Il soumettra dès le 28 mars au Conseil du STIF un programme de travail pour franchir au plus vite les étapes réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération. La première étape est la constitution d'un dossier permettant de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Pour constituer ce dossier, le président du STIF propose au conseil la démarche suivante :

- définir les conditions techniques du débranchement de la ligne 13 par une étude confiée à la RATP en envisageant le dédoublement de la ligne par la séparation d'une des deux branches (St-Denis ou Asnières-Gennevilliers) et en la prolongeant jusque, par exemple, au pôle St-Lazare – Auber
- apprécier l'impact de ce débranchement sur les conditions de déplacement des usagers de la ligne 13 par le biais d'une expertise des services du STIF
- mettre à jour les évolutions urbaines qui se produiront sur le secteur d'étude à moyen et long termes par une étude confiée à l'IAURIF
- comparer d'autres solutions envisageables pour désaturer la ligne 13 par rapport à la solution débranchement au regard des trois critères suivants : effet de désaturation de la ligne 13, amélioration de l'accessibilité en transports collectifs et adéquation avec les perspectives de développement urbain. Cette comparaison est nécessaire pour permettre de saisir la CNDP sur la base d'une proposition d'orientation éclairée.

Les résultats de ces premières études sont attendus dès l'été 2007. La constitution du Dossier d'Orientation et de Caractéristiques Principales sera lancée sur cette base pour une saisine de la CNDP dès 2008.

Jean Paul Huchon, président du STIF, a demandé à Jean Brafman, président de la commission de la démocratisation du STIF de réunir à cette occasion le 29 mars un comité spécifique de suivi et d'information réunissant notamment les associations et les communes concernées pour leur présenter le programme de travail.

### Contact presse :

Geneviève Richard-Barruel 01 47 53 28 42